

Conseil municipal du 8 juillet 2016

Adoption de la modification simplifiée numéro 4 du PLU qui permettra de faire des extensions, garages, piscines pour les habitations situées en zone A et N.

Un point est fait sur la procédure en cours concernant la résidence adaptée pour personnes âgées : élaboration d'un protocole transactionnel entre le liquidateur, la banque populaire et la commune, la cession à Corrèze Habitat.

Voirie de la Besse –le Cairou et lotissement des Cités. L'aide de l'Etat s'élèvera à 40% et le fond de soutien de l'Agglo à 8.109 €. 7 offres d'entreprises ont été étudiées par Corrèze Ingénierie. Celle de l'entreprise Pignot à 24.800 € est retenue. Une partie des travaux aura lieu en juillet et les finitions en septembre. L'assistance à maîtrise d'œuvre, étude du marché, suivi de l'exécution et réception entraîne une facturation de 3.398 € de la part de Corrèze Ingénierie.

Remplacement du préfabriqué de l'école: la décision est prise de remplacer le préfabriqué par une structure modulaire en 2017. Cette opération nécessitera un diagnostic amiante avant démolition, la démolition par une entreprise spécialisée, la pose de supports bétons pour accueillir la structure, le raccordement électricité et eau potable, ainsi que l'évacuation. Le total des premiers devis approchent les 100.000 €. Une aide de 32 % de l'Etat, 20 % de l'Agglo seront demandées ainsi que l'enveloppe parlementaire de 10.000 €. Il resterait à la charge de la commune environ 30.000 €.

Une deuxième tranche d'isolation des bâtiments communaux avec des certificats d'économie d'énergie de la société Total est décidée. Les travaux concerneront l'annexe mairie, la bibliothèque, l'ancien presbytère, l'école du bourg (mairie) et seront effectués par l'entreprise Iso-Inter pour la somme de 4751,51 € HT soit 5563,69 € TTC. Le montant des CEE de Total, 2.450 €, viendra en diminution.

La proposition de la mutuelle « Ma commune ma santé » présentée par Axiom est mise en attente après discussion.

FPIC (fonds de péréquation des intercommunalités et communes) s'élève à 3.414 € pour la commune de Mansac qui seront reversés aux intercommunalités et communes défavorisées. Le conseil municipal accepte la proposition de l'Agglo qui prendra à sa charge 875 €. Une délibération modificative est nécessaire pour couvrir cette dépense 2.539€.

L'acquisition d'une balayeuse de voiries tractée par le petit tracteur communal est décidée.

Baies vitrées de la garderie : la proposition de l'entreprise Mazy est retenue pour la somme de 12.535 € et prévue au budget. Les travaux pourraient avoir lieu à Toussaint.

Peinture à l'école maternelle : la proposition de Mr Thierry Combalbert est retenue pour 5.805 € et concernera la salle de classe et la salle de jeux pendant l'été, les toilettes, l'entrée, le sas et le bureau de l'Atsem à Toussaint.

Le surcoût de 900 € pour supplément de fondations sur un des terrains de la rue des Chênes sera pris en compte sur le budget communal, suite à une pollution ancienne du sol.

Le tarif pour les activités périscolaires est porté à 90 € pour les élèves résidant hors commune à partir de la rentrée de septembre.

Un surcoût de 6.960 € sur les travaux d'urgence sur la route de la Chaise réalisés par l'entreprise Pignot est accepté.